Livret d'accueil
Maternité

centre hospitalier saintnazaire

Édition 2026

Se repérer

Les différents accès :

- Accueil central
- Laboratoire de biologie médicale
- Les urgences gynécologiques-obstétriques (1er étage)

Nous contacter

Urgences

Gynéco-Obstétriques : 02 72 27 81 35

Secrétariats

- consultation : 02 72 27 81 50
- hospitalisation : 02 72 27 81 30

Standard du Centre hospitalier :..... 02.72.27.80.00

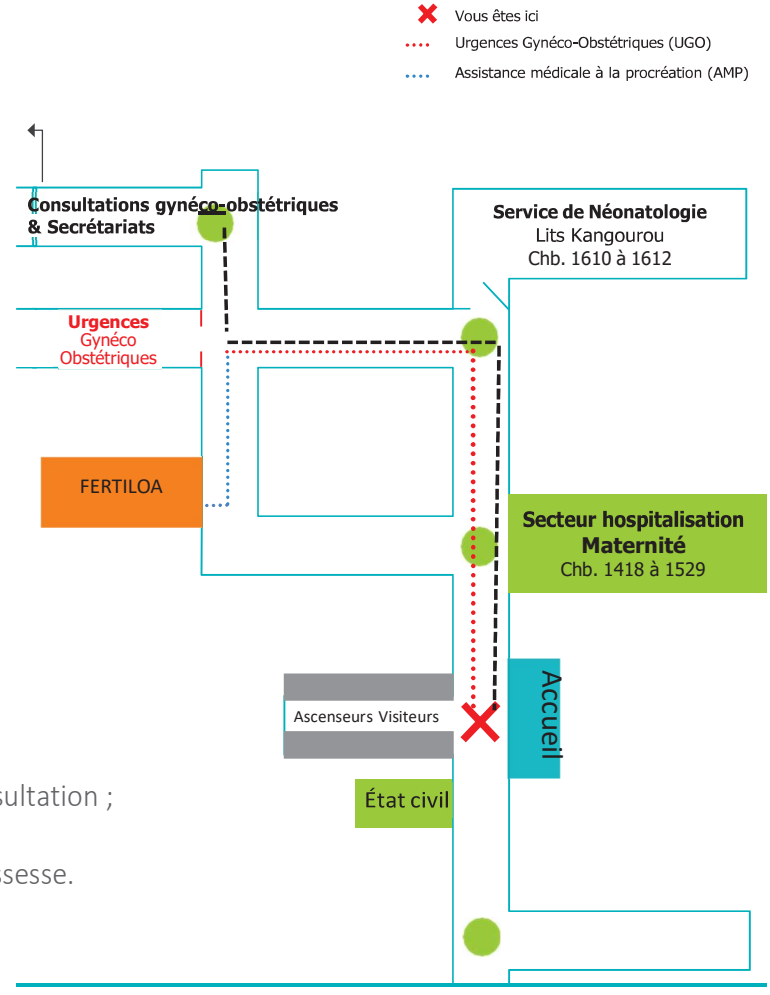

Vos rendez-vous

Prenez vos rendez-vous auprès du secrétariat 02.72.27.81.50

Tapez 2 : Drs EVRARD, GAUDIN, RANDET et PRECY ;
Tapez 3 : Drs SAFWAN, GUINAMANT et sages-femmes de consultation ;
Tapez 4 : Drs KRIER, LEBON, RAPTIN, LAJEUNESSE, VEYRY,
sages-femmes d'échographie et suivi intensif de grossesse.

Ou sur Doctolib

Bienvenue à la maternité

Vous attendez un enfant et vous souhaitez accoucher à la maternité du Centre hospitalier de Saint-Nazaire.

Nous savons et comprenons que chaque femme, chaque couple et chaque grossesse sont uniques. C'est une nouvelle et belle aventure. Nous mettons donc tout en œuvre pour que vous puissiez vivre individuellement votre accouchement, dans le respect de votre choix et en toute sécurité.

Nous vous remercions de votre confiance et mettons à votre disposition ce livret d'accueil qui permettra de répondre aux questions que vous vous posez. Il est conçu pour vous informer de l'organisation de notre maternité. Il vous apportera de précieux conseils pour un séjour que nous vous souhaitons agréable.

L'équipe médicale et soignante sera toujours à votre disposition pour vous guider tout au long de ces quelques mois à venir.

Vous pouvez également télécharger ce livret sur notre site internet, rubrique « La maternité ».

Sommaire

Introduction 4

Les équipes qui vous accompagnent 5

Le déroulement de votre grossesse 6

Le jour de votre accouchement 8

L'accueil de votre enfant 10

Votre séjour 11

Votre sortie 12

La maison des usagers 13

La charte de la personne hospitalisée 14

La charte d'accueil du nouveau-né et de ses parents 15

Vos droits au Centre hospitalier 16

L'amélioration de la qualité et la sécurité des soins 18

centre hospitalier saintnazaire

Centre hospitalier de Saint-Nazaire
11 bd Georges Charpak – CS 20414
44606 Saint-Nazaire Cedex
www.hopital-saintnazaire.fr
Tél. 02 72 27 80 00

Introduction

Pour vous offrir un service public de soins de haut niveau, la maternité au Centre hospitalier s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire prête à répondre à toutes vos questions.

La maternité est de niveau 2B, prenant en charge les nouveau-nés venant au monde à partir de la 32 ème semaine d'aménorrhée.

La maternité du Centre hospitalier est rattachée au Réseau Sécurité Naissance, qui regroupe 23 maternités des Pays de la Loire. Les objectifs du réseau sont d'améliorer les soins et la santé des femmes enceintes et des nouveau-nés. Il assure le suivi de commissions professionnelles et thématiques, des formations et l'élaboration de référentiels et de protocoles.

Nous travaillons dans le cadre du plan de périnatalité, avec plus de sécurité, d'humanité, de proximité, de qualité et d'évaluation.

La personnalisation de la prise en charge est déclinée tout au long de la grossesse, depuis la première consultation et jusqu'au retour à domicile. Cette démarche de personnalisation se traduit par une information précise sur les modalités de prise en charge.

La préparation à l'accouchement, dès le 5ème mois, sous des formes variées à l'hôpital ou en ville, et l'entretien individuel de grossesse sont des moments particulièrement importants pour informer et écouter les futurs parents.

Notre niveau de compétence et d'équipement nous permet de prendre en charge les urgences maternelles et d'assurer le suivi de grossesses pathologiques.

Les équipes qui vous accompagnent

Les équipes seront à votre écoute et à votre disposition pour vous permettre le bon déroulement du suivi de votre grossesse, puis de votre séjour :

L'équipe médicale

- **Les gynécologues obstétriciens, anesthésistes, pédiatres, sages-femmes, internes**

sont responsables de la surveillance clinique et des traitements médicaux. Ils sont présents 24h/24 pour répondre à la sécurité et à la qualité de votre prise en charge.

- **Le responsable de service et les responsables sages-femmes**

sont garants de l'organisation générale de la maternité.

L'équipe pluridisciplinaire

- **Les infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, aides-soignantes**

Les puéricultrices participent à la surveillance des nouveau-nés, aux séances de prévention et d'information.

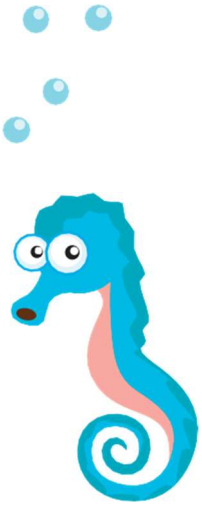

- **Un pédopsychiatre, des psychologues et une assistante sociale**

travaillent avec les personnels de santé et peuvent vous rencontrer si vous le souhaitez.

Le déroulement de votre grossesse

La surveillance de votre grossesse

Elle peut être faite par votre médecin traitant, votre gynécologue libéral ou votre sage-femme libérale.

La maternité de Saint-Nazaire assure :

- **Les rendez-vous du 3ème trimestre de grossesse pour TOUTES les grossesses** : Consultations obligatoires des 8ème et 9ème et consultation d'anesthésie même en cas de projet d'accouchement sans péridurale.
- Le suivi des grossesses à risque (pathologie lors de la grossesse ou antécédent de suivi de grossesse compliqué).
- Les grossesses issues d'un parcours d'infertilité pris en charge à Fertiloa.
- En cas de grossesse survenant dans un contexte socio-économique difficile.

Les consultations prénatales

- Une consultation chaque mois est recommandée pour surveiller votre grossesse (tension artérielle, vitalité du fœtus, examens sanguins…)
- Trois échographies sont recommandées au cours de la grossesse :
- à 12-14 semaines d'aménorrhée (semaines sans règles), soit 3 mois,
- à 22-24 semaines d'aménorrhée, soit 5 mois,
- à 32-34 semaines d'aménorrhée, soit 7 mois de grossesse.
- Vous pouvez les réaliser au Centre hospitalier ou auprès d'un cabinet d'échographie. Nous vous recommandons de conserver tous vos résultats dans une pochette à apporter à chaque rendez-vous.

La consultation d'anesthésie

Elle est obligatoire à partir du 8ème mois de grossesse, que vous envisagiez ou non une péridurale (cf. la péridurale en quelques mots, page 9). Cette consultation est très importante afin de dépister d'éventuels facteurs de risques. Elle se déroule au sein des consultations externes de la maternité. Vous devez prendre rendez-vous au 02 72 27 81 50.

L'entretien prénatal précoce

L'entretien du 4ème mois est fortement conseillé. Il peut se faire de manière individuelle ou en couple, et est pris en charge par la Sécurité Sociale. Il permet de répondre au mieux à vos besoins, à vos attentes, afin de préparer la venue de votre enfant. Ce n'est pas une consultation médicale habituelle. Vous ne serez pas examinée. Il s'agit d'un temps d'écoute et d'échange avec une sage-femme d'une durée moyenne de 45 minutes.

Les informations que vous communiquerez resteront confidentielles et ne pourront être transmises qu'avec votre accord.

Lors de cet entretien, vous pouvez évoquer un projet de naissance.

LES URGENCES GYNÉCO-OBSTÉTRIQUES

En cas d'urgence, vous pouvez être accueillie 24h/24 par un interne, une sage-femme et un gynécologue obstétricien senior. Une entrée spécifique, différente des urgences générales, vous est réservée (cf plan page 2).

Si vous avez une inquiétude ou un problème, vous pouvez téléphoner au 02 72 27 81 35, avant de vous déplacer

La préparation à la parentalité

La préparation à la naissance et à la parentalité s'effectue préférentiellement avec votre sage-femme. Cette préparation comporte des informations sur la grossesse, les positions d'accouchement, l'allaitement, les soins de puériculture, les exercices de relaxation, la respiration…
Sept séances sont prises en charge par la Sécurité Sociale. Les équipes de la maternité vous proposent :

- Des séances de préparation à la parentalité, animées par une sage-femme ;
- Un atelier Nesting animé par une sage-femme et une auxillaire de puériculture «**Créer un environnement intérieur sain et protéger la santé de son bébé en répérant les polluants de la maison** » ;
- Une visite commentée des locaux et de la maternité avec une sage-femme ;
- Des séances de méditation pleine conscience avec une gynécologue formée.

Le projet de naissance

C'est une façon de mettre par écrit vos attentes. Ce n'est pas obligatoire mais cela peut être un outil de communication entre les parents, les sages-femmes et obstétriciens. Il doit faire apparaitre vos demandes concrètes. Il doit être discuté avec l'équipe médicale. Certaines de vos attentes pourraient ne pas être possibles (pour votre sécurité ou en raison de l'organisation du service).

Les autres consultations

Des consultations plus spécifiques vous sont également proposées au sein de la maternité :

- Consultations de diagnostic anté-natal par les obstétriciens, en cas d'anomalies (malformations…) avec un risque identifié (génétique, infectieux…) : amnioscentèse, biopsie de trophoblaste, échographie de référence, en lien avec le centre de diagnostic pré-natal de Nantes.
- Homéopathie : maux de la grossesse, troubles du sommeil, allergies…
- Hypnose : préparation à la naissance, difficultés émotionnelles…
- Acupuncture : maux de la grossesse, préparation à la naissance, bébé en siège
- Une consultation de tabacologie est assurée par une infirmière d'addictologie. Elle vous permettra de vous renseigner et de vous accompagner dans le sevrage tabagique. Vous pouvez vous renseigner auprès du secrétariat de la maternité. L'infirmière peut aussi vous accompagner face aux autres addictions.
- Une sage-femme de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) assure une consultation le jeudi matin, de 9h à 11h30

Renseignements et prise de rendez-vous au 02 72 27 81 50

Ne pas oublier !!

Mon dossier Maternité :

Il est **à présenter à toutes mes consultations** avec la sage-femme, le gynécologue-obstétricien, l'anesthésiste …

Il se compose de :

- **Toutes** mes échographies,
- Les **résultats de prises de sang** au **format papier ou capture d'écran**,
- Vos **deux attestations** de groupe sanguin.

Anticiper mon retour à la maison :

En contactant **au plus tôt** une **sage-femme libérale** de mon choix, pour anticiper le retour à domicile.
Et ce, même si ma grossesse a été suivie exclusivement par un gynécologue obstétricien.

Conseils pour la grossesse

La toxoplasmose : est une maladie liée à un parasite qui peut exister dans notre alimentation. Ce parasite est susceptible d'avoir des conséquences graves sur le développement de votre enfant. Si vous n'êtes pas immunisée des précautions sont à prendre tout au long de votre grossesse :

- Bien laver les légumes,
- Se laver les mains avant chaque repas, après contact avec la viande, les légumes,
- Bien cuire à cœur tout type de viande, les légumes,
- Eviter tout contact avec le chat et sa litière, sinon se laver les mains soigneusement après,
- Porter des gants pour jardiner et se laver les mains après.

Vaccination :

Coqueluche : Pendant votre grossesse, une nouvelle vaccination contre la coqueluche vous sera proposée pour protéger votre bébé sur les premiers mois de vie.
Grippe saisonnière : En période épidémique, la vaccination antigrippale est fortement conseillée pour toutes les femmes enceintes, quel que soit le trimestre de grossesse.
Covid 19 : Selon l'évolution des recommandations, la vaccination anticovid pourra vous être proposée.

Prévention CMV : l'infection à CMV (Cytomégalovirus) est potentiellement à haut risque pour le fœtus durant le 1er trimestre de grossesse. Des conseils de prévention vous sont donnés par le Réseau Sécurité Naissance des Pays de la Loire (cf dernière de couverture).

Le jour de votre accouchement

Votre enfant va naître. L'équipe vous accueillera au bloc obstétrical composé de salles de pré-travail chacune équipée d'une baignoire, de salles de naissance, d'une salle de césarienne dédiée et contiguë aux salles de naissance, et également de salles de soins dédiées à la prise en charge du nouveau-né.
Nous disposons d'une salle nature équipée de baignoires, de lianes de suspension, de ballons… Cela permet, selon vos souhaits et votre projet de naissance, d'être accompagnée autrement tout au long de votre pré-travail ou de votre travail. Ce choix peut être modifié soit à votre demande soit sur décision de l'équipe médicale.

Votre arrivée

Des places de parking dédiées pour les femmes enceintes vous sont réservées à proximité de l'entrée des urgences gynéco-obstétriques, ainsi qu'un dépose-minute pour accéder au plus près des portes.

Une seule personne est autorisée en salle de naissance à assister la future maman. Une salle d'attente pour la personne accompagnante est située à proximité du bloc obstétrical. Toute l'équipe est là pour vous entourer et vous aider.

Quand venir ?

Des circonstances au cours de la grossesse imposent un avis médical :

- contractions utérines régulières et douloureuses
- perte de sang
- perte du liquide amniotique
- fièvre à partir de 38°5
- disparition/diminution des mouvements actifs du bébé
- maux de tête importants et inhabituels ou œdèmes

Avant de quitter votre domicile, le jour de l'accouchement :

- Penser à ôter bijoux, piercing, vernis à ongles et lentilles de contact
- Ne pas hésiter à prendre une douche ou un bain (préférez la douche si la poche des eaux est rompue)
- Mettre des vêtements propres

Si vous n'avez pas accouché dans la semaine précédant la date prévue du terme, vous devez prendre rendez-vous au secrétariat **du lundi au vendredi en appelant le 02.72.27.81.50 (tapez 4)**

Pensez à apporter:

Pour les démarches administratives

- votre pièce d'identité
- votre livret de famille ou la reconnaissance anticipée de votre enfant
- votre carte vitale
- votre carte de mutuelle
- vos deux attestations de groupe sanguin
- votre dossier médical de grossesse complet

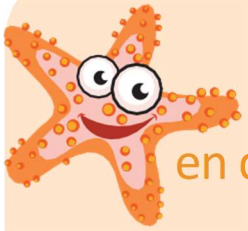

La péridurale

en quelques mots

L'analgésie péridurale est une technique d'anesthésie locorégionale réalisée par un médecin anesthésiste réanimateur. Cette technique assure une bonne stabilité des fonctions vitales, bénéfiques pour la mère et l'enfant. Elle est destinée à supprimer ou atténuer la douleur de l'accouchement et/ou si besoin, à en faciliter le déroulement.

Une consultation est réalisée par le médecin anesthésiste dans les quelques semaines qui précèdent votre accouchement. N'hésitez pas, à cette occasion, à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Il peut arriver, en fonction de votre état de santé ou du résultat d'examens complémentaires, que l'analgésie péridurale ne puisse être effectuée, contrairement à ce qui était prévu. C'est le cas, par exemple, s'il existe de la fièvre, des troubles de la coagulation du sang, une infection de la peau au niveau du dos, ou toute autre circonstance pouvant être considérée comme à risque.

Le choix définitif et la réalisation de l'acte relèvent de la décision du médecin anesthésiste et de sa disponibilité.

La prise en charge de votre douleur

Notre maternité considère la prise en charge de la douleur comme une priorité. Nous nous engageons à évaluer, prévenir, traiter et soulager le plus efficacement possible votre douleur dès votre arrivée et à chaque étape de votre parcours de soins. Votre douleur peut être prévenue et traitée par différentes techniques des plus médicalisées (prise d'antalgique, péridurale, rachi anesthésie, voire anesthésie générale), aux plus naturelles (bain, acupuncture, hypnose, ...).

Nouveauté : La péridurale déambulatoire

Elle permet à la fois de pallier à la douleur et de déambuler. Elle convient aux patientes qui acceptent de ressentir un certain seuil de douleur tout en ayant la possibilité de mieux gérer celle-ci grâce à la mobilisation. Vous pourrez en discuter avec l'anesthésiste lors de votre consultation.

Vos sacs et valises :

Nous vous recommandons d'apporter un petit sac différent de votre valise d'hospitalisation contenant le nécessaire pour vous et votre bébé (les bagages volumineux ne sont pas autorisés dans le bloc obstétrical).

Un sac pour la salle de naissance

Pour vous :

- un brumisateur
- des slips filets
- une musique de votre choix

Il est préférable de laver tous les vêtements qui seront en contact direct avec la peau de votre bébé, en évitant l'utilisation d'assouplissant.

Pour votre bébé :

- un body
- une brassière de coton
- un pyjama
- un bonnet
- une paire de chaussettes
- une turbulette
- quelques couches 2/5kg

Les biberons, laits et produits d'hygiène sont fournis, sauf couches.

Une valise pour le séjour

Pour vous :

- des chemises de nuit ouvertes ou pyjamas
- deux soutiens-gorge d'allaitement
- des coussinets et un coussin d'allaitement même si vous n'allaitez pas
- des slips filets
- des protections périodiques
- un nécessaire de toilette
- du linge de toilette pour vous et votre enfant
- un stylo
- du savon d'hygiène intime

Pour votre bébé (été comme hiver) :

- 5 pyjamas
- 2 brassières de laine
- 5 brassières de coton ou bodys
- 2 bonnets de laine ou coton
- 5 paires de chaussons ou chaussettes
- 5 bavoirs
- 1 thermomètre médical à embout rigide
- 1 thermomètre de bain
- 2 turbulettes ou gigoteuses
- 1 drap de bain
- 1 paquet de couches 2/5kg, non fourni par la maternité

L'accueil de votre enfant

Avant de regagner votre chambre, vous resterez au moins deux heures en salle de naissance avec votre bébé, sous la surveillance de l'équipe.

Pendant ce temps, avec votre accord, votre bébé sera placé en peau à peau avec vous, ou l'accompagnement selon votre état.

En cas de naissance par césarienne, le peau à peau peut-être proposé en salle d'opération quand la situation le permet, puis en salle de naissance pendant la surveillance.

Une tétée d'accueil est proposée pour le bien-être du bébé et de la maman.

Développement durable

La maternité s'est engagée dans une démarche Santé Environnementale.

- ✓ Nous avons fait le choix de limiter les produits cosmétiques, notamment en privilégiant l'utilisation d'un seul savon contenant seulement 3 ingrédients, pour les patientes, les nouveau-nés et les professionnels.
- ✓ Le service d'hospitalisation et la salle de préparation à la naissance, sont passés à l'Econettoyage des sols.
- ✓ Les biberons à usage unique sont récupérés et le tri de ces déchets permet de faire des dons à des associations en lien avec l'enfance.

La déclaration de naissance à l'état civil

est obligatoire dans les 5 jours suivant la naissance. Pour faciliter cette démarche, le Centre hospitalier met à votre disposition un bureau d'état civil. Vous pourrez y rencontrer un agent pour établir la déclaration de votre enfant. Le bureau se situe au 1er étage de la maternité, près de la banque d'accueil.

Ouverture :

- Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Fermé le jeudi matin

Qu'est-ce que la tétée d'accueil ?

Il s'agit en effet d'un moment favorable pour une première tétée, dû à l'éveil particulier du nouveau-né, au partage de ce moment privilégié et à la libération d'hormones au moment de l'accouchement.

De plus, le colostrum délivré à ce moment particulier est un excellent aliment : il apporte à votre bébé tous les anticorps et les nutriments nécessaires, en s'adaptant parfaitement en qualité et en quantité aux besoins de votre enfant.

Promotion de l'allaitement maternel

Si vous souhaitez allaiter votre enfant :

Les sages-femmes, auxillaires de puériculture et puéricultrices pourront vous accompagner tout le long de votre séjour.

La visite du pédiatre

Le pédiatre réalisera un examen de votre enfant le deuxième jour de votre séjour. Durant la période hivernale, une prévention contre le virus « VRS » vous sera proposée.

Votre séjour

La chambre

La maternité comprend une majorité de chambres seules, toutes équipées d'une salle de bain et de toilettes.
Pour réaliser les soins de puéricultures de votre bébé (bain, changes, ...), les chambres sont équipées de meubles de puériculture.

Notre maternité est une maternité sans tabac et sans alcool : il est donc interdit de fumer dans les locaux, d'apporter et de consommer toute boisson alcoolisée.

Nous vous invitons à vous présenter au secrétariat d'hospitalisation, secteur Matisse, dès le début de votre séjour.

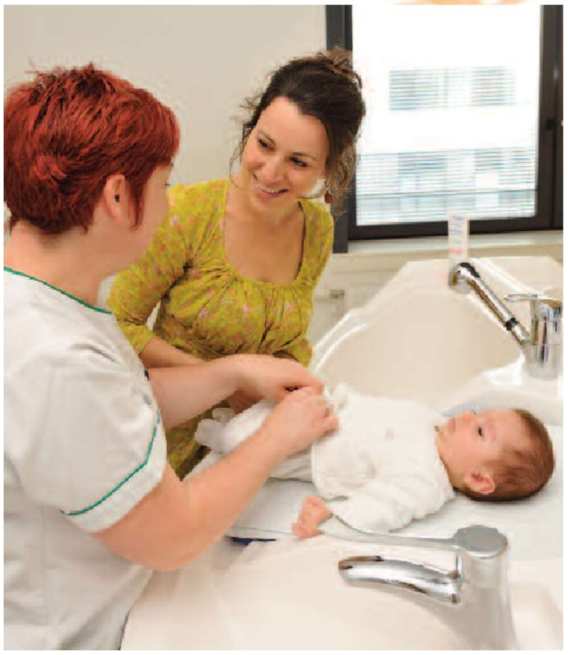

Les repas

Horaires des repas :
- **Petit-déjeuner en self-service** : entre 7h30 et 9h30
- Déjeuner vers : 12h00
- Collation : 16h00
- Dîner : 19h00

L'achat d'un ticket pour un repas visiteur est possible. Vous pouvez vous renseigner auprès du personnel du service ou auprès de l'hôtesse d'accueil.
L'achat s'effectue auprès de la borne accessible dans le hall central

Chambre seule

(en fonction de la disponibilité du service)

Vous pouvez bénéficier d'une chambre seule. Celle-ci vous sera facturée au tarif en vigueur. Ce tarif comprend l'accès à la télévision, au téléphone et à internet.

De nombreuses mutuelles prennent en charge cette facturation : vous pouvez vous informer auprès de votre organisme mutualiste.

Si votre mutuelle ne prend en charge que partiellement le forfait chambre seule, vous devrez vous acquitter de l'intégralité de la somme due lors de votre sortie, auprès du secrétariat d'hospitalisation.

Pendant votre séjour en chambre seule, le papa ou une autre personne de votre choix peut rester auprès de vous ; un lit accompagnant est proposé au prix de 35€ la nuit (le petit-déjeuner est inclus) selon les possibilités du service. Nous vous invitons à replier le lit avant 9h du matin pour faciliter la réalisation des soins.

Nous vous recommandons de ne pas garder dans votre chambre des biens de valeur ou des sommes d'argent importantes. Remettez à votre famille ce dont vous n'avez pas besoin pendant votre hospitalisation.

Attention, le Centre hospitalier ne pourra être tenu responsable en cas de vol, pertes ou détériorations des biens que vous aurez gardés auprès de vous ou dans le coffre du placard de votre chambre.

Une séance d'ostéopathie pourra vous être proposée à vous et/ou votre bébé durant votre séjour le mardi ou vendredi.

Les visites

Seule la présence du co-parent est autorisée à toute heure. Les frères et sœurs des nouveau-nés sont les seuls enfants admis dans le service, pendant les horaires de visites. Les visites sont libres entre 15h et 19h, pour votre confort, nous vous conseillons de limiter les visites à deux personnes à la fois dans la chambre.

À l'entrée dans la chambre, il est conseillé de se frictionner les mains avec la solution hydro-alcoolique. Dans un contexte épidémique sérieux, le service hygiène de l'hôpital et la direction peuvent être amenés à restreindre ou à suspendre les visites dans l'intérêt des mamans et des bébés.

Téléphone, télévision & Internet

L'espace multimédia «HOPPEN », situé dans le hall de la cité sanitaire, vous permet de réaliser l'ouverture de la ligne téléphonique, de la télévision et du WIFI, si vous ne bénéficiez pas de la prestation « chambre seule ».

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : 9h30-18h30,
samedi, dimanche et jours fériés : 11h-13h et 14h-18h

Composer le 94 depuis votre téléphone pour activer un abonnement. Les conseillers HOPPEN sont à votre disposition.

Votre sortie

La durée du séjour est variable et sera déterminée par votre état de santé, et celui de votre enfant. Le séjour habituel varie entre 3 et 5 jours.
Les sorties de la maternité se font tous les jours avant 11h00.
Par ailleurs, des sorties anticipées sont également possibles. Pour cela, la préparation en amont permettra la réalisation de votre projet de retour à domicile anticipé. L'accord du médecin traitant et de la sage-femme libérale est essentiel.

En dehors de la maternité, d'autres services peuvent vous apporter un soutien :

- PMI (Protection maternelle infantile)
- Consultation « Parents tout petits » du Centre médico-psychologique « Le CAPP »

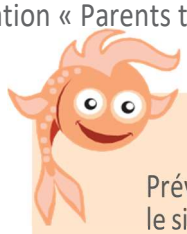

Pour la sortie

Prévoyez les vêtements appropriés à la saison et le siège auto « Dos à la route»pour un retour en toute sécurité.

La visite post-natale

Il est recommandé une visite post-natale 6 à 8 semaines après l'accouchement. Elle peut être réalisée par votre médecin généraliste, votre sage-femme libérale, votre gynécologue. En cas de césarienne, il est préférable de consulter votre gynécologue.

Cette visite a pour objectif d'évaluer votre état de santé après l'accouchement, de répondre aux questions que vous vous posez, de vous proposer une contraception adaptée à vos besoins et d'éventuelles séances de rééducation périnéale. Si toute votre grossesse a été suivie dans le service, n'hésitez pas à prendre rendez-vous

Pensez à remplir le questionnaire de satisfaction. Votre avis nous intéresse !

L'entretien Postnatal précoce

C'est un temps d'échange avec un professionnel de santé libéral ou hospitalier (sage-femme ou médecin) proposé systématiquement après votre accouchement. Il permet de repérer les premiers signes de dépression du postpartum et d'évaluer les éventuels besoins de la femme ou du conjoint en termes d'accompagnement. Le professionnel de santé pourra réaliser un deuxième entretien entre la 10ème et 14ème semaine suivant l'accouchement, s'il le juge nécessaire.

L'ensemble de l'équipe de la maternité vous souhaite un bon retour, et reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Conseils santé

Voici des conseils que vous pouvez suivre au quotidien pendant la grossesse

Le sommeil

Pendant la grossesse, vous pouvez rencontrer des difficultés à vous endormir. Voici quelques conseils pour faciliter votre endormissement. Respectez des heures de sommeil régulières, allez vous reposer dès les premiers signes de fatigue, prenez un bain en fin de journée pour vous détendre, limitez la consommation de thé et de café, compensez une mauvaise nuit par des siestes...

L'activité physique

Bon pour votre corps, pour le moral et aussi pour la santé de votre enfant, elle vous permet également de bien vous préparer à l'accouchement. Cependant, il y a des règles à respecter : évitez les sports trop intensifs (jogging, football, basketball...) et préférez les sports doux (yoga, marche, natation...).

L'alimentation

Les aliments nutritifs sont bénéfiques pour vous, mais aussi pour votre enfant. Ils lui fournissent les nutriments nécessaires à son développement. Il faut alors adopter un régime alimentaire sain et équilibré. En résumé, il faut manger 3 fois par jour, et de tout (en évitant les repas trop gras) : fruits et légumes bien lavés (qui apportent fibres, vitamines, folates), viandes bien cuites, œufs et poissons (protéines, fer), produits laitiers (calcium), féculents (glucides)...Éviter la consommation excessive de sucres rapides (sodas, sirops).

Les interdits

Alcool, tabac et drogue sont fortement déconseillés pendant votre grossesse. Cela peut avoir des effets néfastes sur le développement de votre bébé.

La maison des usagers et des associations

Des associations d'usagers interviennent dans l'établissement. Elles font l'objet, d'un agrément national. Elles assurent des permanences à la **Maison des Usagers, au rez-de-chaussée du Centre Hospitalier** et sont à votre disposition pour vous écouter et vous renseigner.

Le planning des permanences est disponible à la maison des usagers et sur notre site internet, rubrique *« Vous êtes usager/patient »*.

Associations partenaires du Centre Hospitalier :

ASSOCIATIONS	MAIL	TELEPHONE
AAB OUEST	aab.ouest@orange.fr	06.40.42.93.89
ADDEVA	addeva44president@orange.fr	02.51.16.54.33 06.43.68.35.99
CLCV	saint-nazaire@clcv.org	02.40.66.16.44
Club Cœur et Santé	claircerisiercs@orange.fr	06.88.95.72.82
Entraide Cancer	entraidecancerstnazaire@gmail.com	07.89.49.14.72
FMH	fmh44ul@yahoo.fr	07.83.19.59.48
FNATH	fnath44assistance@wanadoo.fr	02.40.69.64.30
France ALZHEIMER	maryvonne.bevan0871@orange.fr	02.40.53.63.63 06.71.62.89.53
France REIN	bernard.christian44@orange.fr	06.85.28.09.20 06.41.96.44.86
France VICTIMES 44	contact@aideauxvictimes-saint-nazaire.org	02.40.01.85.85
JALMALV	jalmalv.saintnazaire@gmail.com	02.40.42.57.15
Laryngectomisés Mutilés de la Voix	info@mutiles-voix.com	02.41.34.50.96 06.63.15.78.77
Ligue contre le Cancer	veronique.drouglazet@ligue-cancer.net	02.40.14.08.10
OLA - Obésité Loire Atlantique	associationola44@gmail.com	07.67.45.92.18
Vie Libre	vielibre-montoirdebretagne@vielibre.org	
VMEH Visite de malades en milieu hospitalier	vmeh.loire.atlantique@gmail.com	06.14.15.37.02
UDAF – Union Départementales des Associations Familiales	info@udaf44.asso.fr f.lesidaner@udaf44.asso.fr	02.51.80.30.00
UFC QUE CHOISIR	contact@saintnazaire.ufcquechoisir.f	02.40.22.00.19
UNAFAM	44@unafam.org	02.51.83.17.73

Associations Néphalistes assurant une permanence sur le site d'**Heinlex le jeudi de 12h30 à 14h00 :**
57 rue Michel-Ange - Bâtiment « Les Alizés » - 1er étage - planning et renseignement au 02.40.90.76.66

ASSOCIATIONS	MAIL	TELEPHONE
AAB OUEST	aab.ouest44@orange.fr	06.40.42.93.89
Alcooliques Anonymes		09.69.39.40.20
Croix Bleue	roselynelepiouff@hotmail.fr	06.31.23.47.23
Entraid'Addict		06.72.04.33.65
Vie Libre	christine.dufroux@sfr.fr	06.03.30.68.23

Allô Allaitement 44 : soutien allaitement et maternage
Site internet : www.alloallaitement44.fr – Mail : questionallaitement44@gmail.com

La charte de la personne hospitalisée

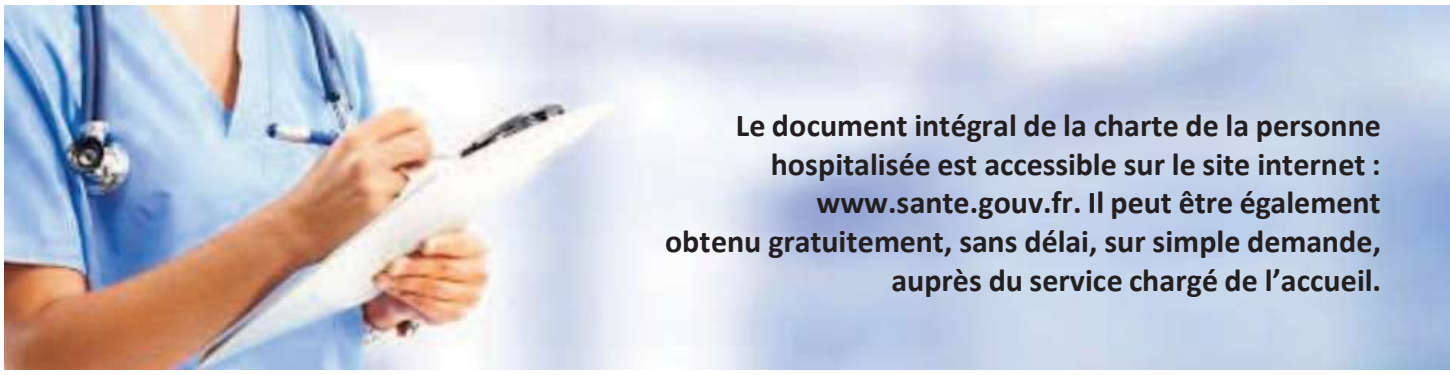

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site internet : www.sante.gouv.fr. Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil.

1 - Toute personne est **libre de choisir** l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous,** en particulier aux personnes démunies et en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2 - Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins.** Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 - L'information donnée au patient doit être **accessible et loyale.** La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 - Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient.** Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 - Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6 - Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné** par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 - La personne hospitalisée peut sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8 - **La personne hospitalisée est traitée avec égards.** Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 - Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 - La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant.** Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11 - La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des usagers veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Circulaire N°DHOS/E1/DGS/SDIB/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006

Charte du nouveau-né et de ses parents à la Maternité

Accueil bienveillant

Nous accueillons chaque famille avec respect, écoute et bienveillance. Nous restons attentifs à vos besoins lors de l'accouchement, au respect de la physiologie et de votre sécurité.

Accompagnement personnalisé

Les équipes médicales s'engagent à fournir une écoute et un soutien en tenant compte des choix et projets de naissance de chaque famille.

Information claire

Les parents sont invités à des cours de préparation à la parentalité, à un atelier Nesting (échanges et informations sur tout ce qui touche à l'environnement du nouveau-né), et à une visite de la maternité. Les soins, le suivi du nouveau-né et les démarches administratives sont expliquées.

Encouragement du lien parent-enfant

Le contact peau à peau est soutenu dès la naissance, quelque soit le mode d'accouchement, pour renforcer le lien d'attachement entre le nouveau-né et ses parents.

Ensemble 24h/24

La proximité est encouragée dès la naissance, de jour comme de nuit, et les soins sont effectués en votre présence.

Respect du rythme du nouveau-né

L'équipe vous informera sur les rythmes et besoins de votre enfant et les soins y seront adaptés. La découverte des signes d'éveils vous permettra de reconnaître lorsque votre bébé est prêt à téter pour encourager l'alimentation à l'éveil.

Soutien à l'allaitement et à l'alimentation

Les parents reçoivent un accompagnement, un soutien et une information adaptés quelque soit le mode d'alimentation choisi.
L'Organisation Mondiale de la Santé recommande un allaitement exclusif au cours des 6 premiers mois, et jusqu'à 2 ans en complément de la diversification alimentaire.

Préparation au retour à la maison

Le personnel soignant vous accompagne vers l'autonomie et assure la continuité des soins ; une réunion de sortie vous est proposée, le lien avec la PMI et/ou des sages-femmes libérales est transmis.

Equipe formée

La maternité est engagée dans une démarche de formation et de réflexion continue autour de ses pratiques et est sensibilisée à la Santé Environnementale.

Maternité du Centre Hospitalier de Saint-Nazaire - BP 414-44606 Saint-Nazaire - Tel. : 02 72 27 80 00

OBS-FI-004 - Version 2 - 14/03/25

Vos droits au Centre hospitalier

Droit d'accès au dossier médical

Un dossier médical informatisé est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande auprès du service Relations Usagers - adresse mail : service.relations-usagers@ch-saintnazaire.fr.

Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement.
Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix. Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante-huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.

Pour une première demande, si vous choisissez de consulter votre dossier médical sur place ou de le récupérer au secrétariat du service relations usagers, aucun frais ne vous sera facturé. En revanche, pour les demandes des ayants droits et des demandes itératives du patient, les frais de délivrance de ces copies sont laissés à la charge du demandeur dans les conditions fixées par l'article L. 1111-7.

Le formulaire est disponible aux différents points d'accueil et sur le site internet du centre hospitalier dans la rubrique « Vous êtes usagers/patients » / le dossier médical. Il est à retourner complété et accompagné des documents demandés au service Relations Usagers.

Nouvelles technologies

Selon les besoins, le médecin hospitalier qui vous soigne peut soumettre votre dossier à l'avis d'autres spécialistes régionaux ou nationaux par le biais des nouvelles technologies audio-visuelles et informatiques (télémédecine). Dans ce cas les échanges ne sont pas enregistrés. Votre médecin hospitalier vous tiendra informé de cette présentation et de ses conclusions

Gestion de vos données de santé

Concernant vos données de santé

Le Centre hospitalier de Saint-Nazaire traite des données personnelles vous concernant, recueillies lors de votre hospitalisation ou consultation, dans le but de vous prendre en charge et de réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques.

Vos données sont réservées aux professionnels de soins du Centre hospitalier de Saint-Nazaire qui interviennent dans votre prise en charge et aux services administratifs habilités, dans la limite de leurs missions.

Vos données peuvent être transmises aux organismes publics, autorités de santé, professions réglementées (Trésor public, Agences régionales de Santé, organismes d'assurance maladie et complémentaire, avocats, commissaires aux comptes…) sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.

Vos données peuvent être transmises à des prestataires de services et sous-traitants réalisant des prestations pour le Centre hospitalier de Saint Nazaire.

Le Centre hospitalier de Saint Nazaire peut également être amené à utiliser vos données à des fins de recherche selon les procédures applicables.

Vos droits

Quelles que soient vos données traitées par le Centre hospitalier de Saint-Nazaire (personnelles ou de santé) : L'ensemble des citoyens dispose des droits individuels prévus par le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD), en particulier le droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, de portabilité, d'oubli et d'introduction d'une réclamation auprès de toute autorité compétente.

Durée de conservation des données

Le dossier médical est conservé, conformément au Code de la Santé Publique, pendant une période de vingt ans à compter de la date du dernier passage, ou au moins jusqu'au vingt- huitième anniversaire du patient, ou pendant dix ans à compter de la date du décès.
Certaines données peuvent être conservées plus longtemps si la loi le prévoit. Les informations exploitées à des fins de recherche sont conservées jusqu'au rapport final de la recherche ou jusqu'à la publication des résultats de la recherche. Elles font ensuite l'objet d'un archivage sur support papier ou informatique pour une durée conforme à la réglementation en vigueur.

Le consentement éclairé aux soins

Le principe : tout acte médical et tout traitement doit faire l'objet d'un consentement libre et éclairé de la part du patient. À cette fin, tout professionnel de santé, médecin ou autre, doit informer le patient des conséquences de ses choix et des risques éventuels des soins proposés.

Cas particuliers :

- Lorsque la personne n'est pas en état d'exprimer sa volonté, la personne de confiance ou la famille ou, à défaut, un de ses proches doit être consulté préalablement.
- Le consentement du mineur ou du majeur sous tutelle doit être systématiquement recherché. Si le refus du traitement par la personne titulaire de l'autorité parentale, ou par le tuteur, ou un majeur sous tutelle, risque d'entraîner des conséquences graves pour la santé de la personne concernée, le médecin donne les soins indispensables.

Protection des personnes

Enfants mineurs

Toute intervention sur les enfants mineurs nécessite le consentement du ou des parents titulaires de l'autorité parentale, sans pour autant renoncer au droit à la parole de l'enfant.

Majeurs protégés

Dans le cas où une altération des facultés mentales ou corporelles met une personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts, des mesures de protection peuventêtre mises en œuvre conformément à la législation applicable pour la protection des majeurs incapables.
Sur demande du médecin ou d'un proche, lejuge des tutelles peut décider d'une mise sous protection. De ce fait, avant toute intervention, il convient de recueillir le consentementdu malade ou celui de son représentant légal.

Réclamations

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au cadre de santé du service. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction vous pouvez demander à rencontrer la responsable des relations avec les usagers déléguée par la direction de l'établissement pour recueillir votre plainte ou réclamation. Si vous préférez, vous pouvez écrire à :

M. Le Directeur, Centre hospitalier de Saint-Nazaire, 11 bd Georges Charpak - CS20414, 44606 Saint-Nazaire Cedex.

Cette personne veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique. Elle fera le lien avec la Commission des Usagers (CDU). Elle pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. Le (ou les) médiateur(s) vous recevront, vous et votre famille éventuellement, pour examiner les difficultés que vous rencontrez.

Votre plainte ou réclamation est instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique :

Art. R. 1112-91. - Tout usager d'un établissement de santé doit être à même d'exprimer oralement ses griefs auprès des responsables des services de l'établissement. En cas d'impossibilité ou si les explications reçues ne le satisfont pas, il est informé de la faculté qu'il a soit d'adresser lui-même une plainte ou réclamation écrite au représentant légal de l'établissement, soit de voir sa plainte ou réclamation consignée par écrit, aux mêmes fins. Dans la seconde hypothèse, une copie du documentlui est délivrée sans délai.

Art. R. 1112-92. - L'ensemble des plaintes et réclamations écrites adressées à l'établissement sont transmises à son représentant légal. Soit ce dernier y répond dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur, soit il informe l'intéressé qu'il procède à cette saisine. Le médiateur médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations qui mettent exclusivement en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical du service tandis que le médiateur non-médecin est compétent pour connaître des plaintesou réclamations étrangères à ces questions. Si une plainte ou réclamation intéresse les deux médiateurs, ils sont simultanément saisis.

Art. R. 1112-93. - Le médiateur, saisi par le représentant légal de l'établissement ou par l'auteur de la plainte ou de la réclamation, rencontre ce dernier. Sauf refus ou impossibilité de la part du plaignant,la rencontre a lieu dans les huit jours suivant la saisine. Si la plainte ou la réclamation est formulée par un patient hospitalisé, la rencontre doit intervenir dans toute la mesure du possible avant sa sortie de l'établissement. Le médiateur peut rencontrer les proches du patient s'il l'estime utile ou à la demande de ces derniers.

Art. R. 1112-94. - Dans les huit jours suivant la rencontre avec l'auteur de la plainte ou de la réclamation, le médiateur en adresse le compte rendu au président de la commission qui le transmet sans délai, accompagné de la plainte oude la réclamation, aux membres de la commission ainsi qu'au plaignant.
Au vu de ce compte rendu et après avoir, si ellele juge utile, rencontré l'auteur de la plainte ou dela réclamation, la commission formule des recommandations en vue d'apporter une solutionau litige ou tendant à ce que l'intéressé soitinformé des voies de conciliation ou de recoursdont il dispose. Elle peut également émettre unavis motivé en faveur du classement du dossier. Dans le délai de huit jours suivant la séance, lereprésentant légal de l'établissement répond àl'auteur de la plainte ou de la réclamation et jointà son courrier l'avis de la commission. Il transmetce courrier aux membres de la commission.

Notre Engagement

dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins

Le Centre Hospitalier est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins et des prestations offertes aux patients et à leurs proches. Nos objectifs d'amélioration sont identifiés au travers :

- des retours formulés par nos usagers au travers des questionnaires de sortie ou à l'enquête expérience patient « e-satis »,
- des remontées de nos professionnels en interne par le biais de signalements des dysfonctionnements entravant la bonne organisation du parcours patient ou d'erreurs dans la délivrance de soins,
- d'évaluations régulières au sein de l'établissement,
- des courriers de réclamations,
- des échanges et enquêtes auprès de nos partenaires extérieurs.

Ecoute patient

Le Centre hospitalier participe à l'enquête nationale de recueil de l'expérience des patients « e-satis ». Vous serez invités par mail à donner votre point de vue sur la qualité de votre prise en charge via un questionnaire en ligne dont les résultats sont totalement anonymes. Le questionnaire est adapté au type de séjour et concerne différentes étapes du parcours de soin.

Les résultats des évaluations sont disponibles en différents points du Centre hospitalier, comme la maison des usagers et sur le site Internet de l'établissement (www.hopitalsaintnazaire.fr) et sur le site Qualiscope Santé de la HAS. (https://www.has-sante.fr).

Vous serez également sollicité(e) pour compléter le questionnaire de sortie, remis pendant votre séjour par les équipes hospitalières.

Les indicateurs de qualité et de sécurité des soins

Les indicateurs nationaux de mesure de la Qualité et de la Sécurité des Soins (IQSS) font l'objet d'un suivi régulier par la direction et les responsables de services afin d'orienter les actions d'amélioration. Ces indicateurs sont disponibles via le site internet hopital-saintnazaire.fr ou sur le site Qualiscope Santé de la HAS. Ils donnent une indication sur la prise en charge de la douleur, la maîtrise du risque infectieux, la coordination et continuité des soins avec la ville et les partenaires extérieurs…

La certification

Tous les 4 à 5 ans, le bon fonctionnement du Centre Hospitalier de Saint-Nazaire est évalué de manière indépendante par la Haute Autorité de Santé (HAS) (dernière visite en février 2022). La certification délivrée au Centre hospitalier vient récompenser l'engagement collectif des professionnels soignants et non soignants dans sa dynamique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, en place depuis plus de 20 ans.

Quelques chiffres significatifs

Autres reconnaissances externes de la qualité

Le laboratoire de biologie médicale a obtenu son accréditation initiale au 1er octobre 2014
(Accréditation Cofrac numéro 8- 3347 ; Portée disponible sur www.cofrac.fr)

Les équipes médicales de chirurgie orthopédique et traumatologique et de chirurgie ORL sont engagées dans une démarche d'accréditation médicale.

La Commission des Usagers (CDU)

Depuis 2016, une commission des Usagers (CDU) est obligatoire dans chaque établissement relevant du système de santé, public ou privé. La CDU a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches. Elle examine toutes les plaintes et réclamations adressées à l'établissement. Elle est amenée à proposer des mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Elle est composée d'un président et vice-président, un représentant de l'établissement, de représentants des usagers, de médiateurs médical et non-médical, des personnes en charge des relations avec les usagers.

Les représentants des usagers jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de la prise en charge à l'hôpital par leur participation au groupe de réflexion avec les professionnels de santé. Ils relayent la parole des usagers et veillent à ce que ces derniers soient placés au cœur du système de santé.

Le contact et les coordonnées des RU sont disponibles par affichage à l'entrée de chaque unité de soins, à la maison des usagers, aux accueils, dans le livret d'accueil et sur notre site internet.

Commission des usagers :
11 Boulevard Georges Charpak
CS 20 414
44606 SAINT-NAZAIRE CEDEX
Email : service.relations-usagers@ch-saintnazaire.fr
Tél : 02 72 27 89 40

Quel est le rôle du représentant des usagers (RU) ?
Il est le porteur de la parole des usagers du système de santé, le garant du respect de leurs droits et de leurs intérêts. Son intervention est gratuite, confidentielle car le RU est tenu au secret professionnel. Il agit pour garantir le respect et l'évolution des droits du patient et plus globalement contribue à la production de recommandations pour améliorer le système de santé. Le RU est indépendant et bénévole. Il est en contact direct avec les usagers sur le terrain. Il peut assister la personne soignée, préparer et participer à la médiation. Le RU peut être sollicité pour différentes thématiques et des situations de gravités différentes : la qualité des repas ou des conditions d'accueil, décès accidentel, fin de vie, vol, perte d'appareil auditif ou autres.

Le Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN)

À l'hôpital, le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) est chargé de l'élaboration des programmes de surveillance et de prévention. Il suit et évalue leurs mises en œuvre. Son rapport annuel ainsi que les « scores hygiène » sont disponibles sur demande auprès du CLIN, à la maison des usagerset sur le site internet du Centre hospitalier (www.hopital-saintnazaire.fr).

Nous mettons tout en œuvre pour éviter que vous soyez victime d'une infection au cours de votre hospitalisation. Si vous êtes porteur d'une infection ou d'un germe particulier, on vous donnera des consignes spécifiques. Certaines mesures ont aussi pour objectifde vous protéger. Pour nous aider dans la lutte contreles infections, merci de respecter ces consignes. Dans tous les cas, une bonne hygiène des mains constitue le premier obstacle à la transmission des infections.

Le CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur)

Selon l'article L.1110-5 du code de la santé publique : «...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée ». Ainsi le CLUD de l'établissement veille à améliorer la prise en charge de la douleur en coordonnant les actions de l'ensemble des services et en proposant des orientations adaptées aux situations. Il est composé de différents représentants médicaux et paramédicaux qui ont la charge, entre autres, d'élaborer des protocoles, procédures douleur et d'effectuer le suivi de leur mise en œuvre. Les représentants des usagers sont associés à ces décisions.

L'éthique dans les soins à l'hôpital

Soigner est un acte important qui requiert de la compétence technique,de la qualité humaine et une haute exigence éthique. Soigner, c'est partager l'intimitéd'un être humain pour écouter sa souffrance et y apporter soulagement. Soigner c'est aussi respecter le patient, sa dignité, son autonomie.

Un comité d'éthique, composé de professionnels hospitaliers, mais aussi de personnalités aux compétences diverses (philosophe, juriste, représentant des usagers, représentant des cultes) a été constitué afin de réfléchir sur la manière de concilier au mieux,ces exigences.Au cas où vous seriez confronté à ce type de problème, il vous est possible de leporter à la connaissance du comité d'éthique du Centre hospitalier (par l'intermédiaire d'un courrier adressé à la Direction générale).

Le centre hospitalier s'inscrit dans une politique de développement durable et a mis en place une commission de l'alimentation durable composée de professionnels pluridisciplinaires et d'usagers. Ses objectifs sont la mise en application de la Loi Egalim, Loi Agec et notamment vis-à-vis du label THQSE (très haute qualité sanitaire, sociale et environnementale).

Le Comité de liaison alimentation nutrition (CLAN)

À l'hôpital, l'alimentation est à la fois un élément de qualité de l'accueil, mais aussi un soin à part entière qui contribue au confort et à la guérison du patient. Le comité liaison alimentation nutrition (CLAN) est un groupe pluridisciplinaire (médecins, soignants, diététicienne, personnels de restauration, représentants du personnel, ...).

Il a vocation à participer par ses avis ou propositions à l'amélioration continue de la prise en charge nutritionnelle du patient et de la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation nutrition.

CMV : 3 LETTRES POUR UN VIRUS QUI INQUIÈTE DE NOMBREUX PARENTS PENDANT LA GROSSESSE

réseau sécurité naissance
NAÎTRE ENSEMBLE
PAYS DE LA LOIRE

LE CMV (CYTOMEGALOVIRUS) EST LE VIRUS QUI CAUSE LE PLUS GRAND NOMBRE D'INFECTIONS TRANSMISES DE LA MÈRE À SON FUTUR BÉBÉ. LA CONTAMINATION SE FAIT PAR CONTACT AVEC LES SÉCRÉTIONS CORPORELLES CONTENANT CE VIRUS: SALIVE, URINE, SÉCRÉTIONS NASALES OU ÉMISES LORS DE LA TOUX...

LE PLUS SOUVENT, L'INFECTION EST TRANSMISE À LA FUTURE MAMAN PAR UN ENFANT DE MOINS DE 4 ANS ET PASSE INAPERÇUE (OU PROVOQUE JUSTE UN RHUME OU UN PETIT SYNDROME GRIPPAL)

TOUTES LES FEMMES ENCEINTES, AU CONTACT DE JEUNES ENFANTS POUR LEUR TRAVAIL (CRÈCHES, MATERNELLES ...) OU À LA MAISON, PEUVENT ÊTRE EXPOSÉES. ET PLUS PARTICULIÈREMENT LES FUTURES MAMANS QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ EN CONTACT AVEC LE CMV (SÉRONÉGATIVES).

L'INFECTION À CMV EST POTENTIELLEMENT À HAUTS RISQUES POUR LE FŒTUS DURANT LE PREMIER TRIMESTRE DE GROSSESSE.

LE RESPECT DE MESURES D'HYGIÈNE PERMET DE PRÉVENIR LE RISQUE DE CONTAMINATION PENDANT LA GROSSESSE. LA PRÉVENTION PAR L'HYGIÈNE DOIT ÊTRE SYSTÉMATIQUE, QUEL QUE SOIT LE RÉSULTAT DE LA SÉROLOGIE CMV.

ÉVITER LE CONTACT AVEC LA SALIVE : NE PAS PARTAGER CUILLÈRE OU ALIMENT. NE PAS GOUTER OU FINIR L'ASSIETTE. NE PAS SUCER LA TÉTINE

ÉVITER LE CONTACT AVEC LES LARMES : NE PAS EMBRASSER LA JOUE D'UN ENFANT QUI PLEURE. ON PEUT PAR CONTRE LE PRENDRE DANS SES BRAS, LUI FAIRE UN CÂLIN ET L'EMBRASSER SUR LES ZONES « SANS LARMES » (FRONT, SOMMET DU CRÂNE...)
NE PAS EMBRASSER UN ENFANT SUR LA BOUCHE

AU MOMENT DU CHANGE : ÉVITER LE CONTACT AVEC L'URINE. SI POSSIBLE PORTER UN MASQUE. BIEN SE LAVER LES MAINS APRÈS LE CHANGE.

ÉVITER LE CONTACT AVEC LES SÉCRÉTIONS NASALES : SI ASPIRATION NÉCESSAIRE : ASPIRER LES SÉCRÉTIONS AVEC PRÉCAUTIONS OU UTILISER
UN MOUCHOIR EN PAPIER (LE JETER). BIEN SE LAVER LES MAINS APRÈS.

LA SURVIE DU VIRUS SUR LES SURFACES (JOUETS, LINGE MOUILLÉ, ALIMENTS SECS ...) PEUT ÊTRE DE 6H. LAVER LES JOUETS RÉGULIÈREMENT, SURTOUT SI VOTRE JEUNE ENFANT EST MALADE.

LE CONJOINT DOIT AUSSI ÊTRE INFORMÉ ET RESPECTER CES MESURES BARRIÈRES (TRANSMISSION DU VIRUS ENTRE CONJOINTS, LORS D'UN RAPPORT SEXUEL PAR EXEMPLE)

DES QUESTIONS?: N'HÉSITEZ PAS À EN PARLER AVEC UN MÉDECIN OU UNE SAGE-FEMME

DATE DE RÉDACTION : AVRIL 2023
N.WINER ET R.COLLIN